

## Formation professionnelle supérieure degré tertiaire B et formation continue

	Examen professionnel fédéral EP	Examen professionnel fédéral supérieur EPS	Ecole supérieure ES	Certificat de branche	Formation continue orientée métier
<b>Bases légales</b>	Confédération (LFPr) -> reconnaissance fédérale Règlements et Directives	Confédération (LFPr) -> reconnaissance fédérale Règlements et Directives	Confédération (LFPr) conditions minimales (OCM ES) - > reconnaissance fédérale Plans d'études cadres	- Il n'y en a pas. -> reconnu par la branche et des fois par les cantons	Il n'y en a pas.
<b>Qui est responsable pour le contenu ?</b>	Organes responsables des examens professionnels (branche)	Organes responsables des examens professionnels supérieurs (branche)	Organes responsables des écoles supérieurs (branche: OR-TRA et écoles supérieures)	Branche	Prestataires
<b>Qu'est-ce qu'est réglé?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Admission</li> <li>• Compétences demandées pour l'examen (pas pour le cours)</li> <li>• Epreuves d'examen, mode d'interrogation</li> <li>• Conditions de réussite de l'examen</li> <li>• Déroulement de l'examen</li> <li>• Titre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Admission</li> <li>• Compétences demandées pour l'examen (pas pour le cours)</li> <li>• Epreuves d'examen, mode d'interrogation</li> <li>• Conditions de réussite de l'examen</li> <li>• Déroulement de l'examen</li> <li>• Titre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Admission</li> <li>• Plans d'études cadres (contenu, compétences, profil professionnelle)</li> <li>• Admission</li> <li>• Durée de la formation, séquences de formation</li> <li>• Année préparatoire (formation pratique)</li> <li>• Procédure de qualification (éléments, conditions de réussite de l'examen)</li> <li>• Exigences aux enseignants</li> <li>• Titre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Admission</li> <li>• Contenu, p.E. durée et éléments qualifiant (attestations de compétences)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Admission</li> <li>• Contenu, p.E. durée et éléments qualifiants (attestations de compétences)</li> </ul>
<b>Conditions d'admission</b>	Niveau défini (souvent degré secondaire II (CFC)) Expérience professionnelle (souvent 2 ans)	Niveau défini (souvent degré tertiaire) Expérience professionnelle (souvent 2-3 ans)	Niveau défini au degré secondaire II (CFC) (durée de la formation dépend de la formation initiale) p.E. conditions supplémentaires/examen d'entrée	Divers	Divers
<b>Titre</b>	Brevet fédéral	Diplôme fédéral	Diplôme ES de l'école	Certificat de branche	Certificat / Diplôme d'école

<b>Durée / dimensions</b>	N'est pas fixé	N'est pas fixé	3600 heures de formation pour les filières de formation exigeant un certificat fédéral de capacité 5400 heures de formation pour les filières de formation exigeant un autre titre du degré secondaire II. → à plein temps 2-3 ans / à temps partiel 3-4 ans	N'est pas fixé	N'est pas fixé
<b>Accréditation</b>	Prestataires par l'organe responsable, si réglé ainsi dans le règlement	Prestataires par l'organe responsable, si réglé ainsi dans le règlement	Procédure pour la reconnaissance du cours par la confédération	Prestataires par les organisations de la branche, si défini ainsi.	Il n'y en a pas.
<b>Financement des cours</b>  Les contributions fédérales sont accordées selon le règlement d'examen pour les examens partiels resp. les examens de fin d'études. Les examens d'admission et les attestations de compétences de modules nécessaires pour l'admission aux examens ne donnent pas droit aux contributions (Directives EP/EPS, chap.3.1)	La Confédération prend en charge 60% au maximum (jusqu'à 80% dans des cas exceptionnels) des coûts réels des examens de fin d'études (Directives EP/EPS, chap.4). En principe, elle subventionnera en outre dès 2018 les étudiants ayant achevé des filières préparatoires après l'obtention de l'examen fédéral (indépendamment du résultat). (Au maximum 50% du coût de la formation). La décision du Parlement n'est pas encore connue et est attendue d'ici fin 2016 au plus tard.	La Confédération prend en charge 60% au maximum (jusqu'à 80% dans des cas exceptionnels) des coûts réels des examens de fin d'études (Directives EP/EPS, chap.4). En principe, elle subventionnera en outre dès 2018 les étudiants ayant achevé des filières préparatoires après l'obtention de l'examen fédéral (indépendamment du résultat). (Au maximum 50% du coût de la formation). La décision du Parlement n'est pas encore connue et est attendue d'ici fin 2016 au plus tard.	Les cantons subventionnent les filières à hauteur de 50% au moins. Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES). <a href="http://www.edk.ch/dyn/21415.php">http://www.edk.ch/dyn/21415.php</a>	Normalement les frais sont payés par les participants resp. par les employeurs.	Normalement les frais seront payés par les participants resp. par les employeurs
<b>Niveau</b>	CEC 5 (-6)	CEC 6 (-7)	CEC 6 (-7)	divers	divers
<b>Processus réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de l'ORTRA nationale</li> <li>• Vérification par l'SEFRI</li> <li>• Mise au concours publique dans la feuille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de l'ORTRA nationale</li> <li>• Vérification par l'SEFRI Mise au concours publique dans la feuille fédérale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de l'ORTRA nationale</li> <li>• Vérification par le SEFRI</li> <li>• Publication sur internet par l'SEFRI</li> </ul>	Les organisations de la branche préparent les bases et essayent d'atteindre le consensus dans branche.	Développé par les écoles

	fédérale				
<b>Développement</b>	Plusieurs années	Plusieurs années	Plusieurs années	Aussi vite que le consensus peut être atteint dans la branche	Aussi vite que les prestataires peuvent développer le cours
<b>Conditions pour pouvoir offrir un nouveau cours</b>	Accréditation, si prévue par le règlement	Accréditation, si prévue par le règlement	Autorisation du canton d'implantation	Accréditation, si demandé de la branche	Il n'y en a pas.
<b>Changement du contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement et adoption par l'organe responsable</li> <li>Approbation de l'ORTRA nationale</li> <li>Vérification par l' SEFRI Mise au concours publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement et adoption par l'organe responsable</li> <li>Approbation de l'ORTRA nationale</li> <li>Vérification par l' SEFRI</li> <li>Mise au concours publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement et adoption par l'ORTRA</li> <li>Control par l' SEFRI (évaluation par la Commission fédérale des écoles supérieures)</li> <li>Mise au concours publique</li> </ul>	Accord dans la branche	Décision de l'école
<b>Responsables de l'assurance qualité</b>	Commission chargée de l'assurance qualité Tâches et composition sont définies dans le règlement d'examen	Commission chargée de l'assurance qualité Tâches et composition sont définies dans le règlement d'examen	Commission de développement Programme d'études cadre	Laissé à l'appréciation de la branche	Laissé à l'appréciation du prestataire.
<b>Exemples</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable d'équipe BF</li> <li>Assistante spécialisée en soin de longue durée et accompagnement BF</li> <li>responsable du secteur hôtelier-intendance BF</li> <li>Formateur BF</li> <li>Chef/fe cuisinier/ère BF</li> <li>Concierge BF</li> <li>Spécialiste de la sécurité dans les institutions de santé et du social BF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directrice/directeur d'institution avec diplôme fédéral</li> <li>Responsable de formation avec diplôme fédéral</li> <li>Superviseur-coach avec diplôme fédéral + Conseiller en organisation avec diplôme fédéral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Infirmier/ère Diplômé/e ES</li> <li>Spécialiste en activation diplômé/e ES</li> <li>Responsable de l'intendance ES</li> <li>Animateur/trice communautaire dipl. ES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certificat de branche de responsable de division et/ou de secteur</li> <li>Informatique: U-CH</li> <li>Conseil en habitat</li> <li>Certificat de branche de responsable de division</li> </ul>	